

Réf. : CDG-INFO2018-5/CDE

Personnes à contacter : *Christine DEUDON et Sylvie TURPAIN*
☎ : 03.59.56.88.48/58

Date : le 3 janvier 2018

TABLEAU RECAPITULATIF DES CONDITIONS D'ACCÈS ET DES RÈGLES DE CLASSEMENT
APPLICABLES AUX AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

- Loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2016, notamment son article 148 (JO du 30/12/2015),
- Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-597 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie B de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-599 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-603 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie B de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),
- Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B (JO du 15/10/2016),
- Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux (JO du 22/12/2016),
- Décret n° 2016-1880 du 26 décembre 2016 modifiant le décret n° 92-364 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (JO du 28/12/2016),
- Décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (JO du 11/03/2017),
- Décret n° 2017-356 du 20 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale (JO du 22/03/2017),
- Décret n° 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale (JO du 26/03/2017),
- Décret n° 2017-502 du 6 avril 2017 modifiant des dispositions statutaires applicables aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine et aux bibliothécaires territoriaux (JO du 08/04/2017),
- Décret n° 2017-545 du 13 avril 2017 modifiant le décret n° 92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux (JO du 15/04/2017),
- Décret n° 2017-555 du 14 avril 2017 modifiant les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des bibliothèques, des médecins et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens de la fonction publique territoriale (JO du 16/04/2017),
- Décret n° 2017-556 du 14 avril 2017 portant modification des dispositions statutaires applicables aux administrateurs territoriaux, aux ingénieurs en chef territoriaux et aux emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales (JO du 16/04/2017),
- Décret n° 2017-1356 du 19 septembre 2017 modifiant le décret n° 92-855 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des sages femmes territoriales (JO du 21/09/2017),
- Décret n° 2017-1399 du 25 septembre 2017 modifiant le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) (JO du 27/09/2017),
- Décret n° 2017-1400 du 25 septembre 2017 modifiant le décret n° 91-855 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (JO du 27/09/2017).

Dans le cadre de la réorganisation des carrières, plusieurs décrets statutaires ont prévu des dispositions dérogeant pour certains avancements de grade 2018.

Ce CDG-INFO vise à recenser sous la forme d'un tableau synthétique les conditions d'accès ainsi que les règles de classement applicables au titre de l'année 2018 pour chacun des avancements de grade.

SOMMAIRE

• ACCÈS AUX GRADES D'AVANCEMENT DE CATÉGORIE A	PAGE 3
• Filière administrative	PAGE 3
• Administrateur général	PAGE 3
• Administrateur hors classe	PAGE 3
• Attaché hors classe	PAGE 3
• Attaché principal	PAGE 3
• Filière technique	PAGE 3
• Ingénieur général	PAGE 3
• Ingénieur en chef hors classe	PAGE 3
• Ingénieur hors classe	PAGE 3
• Ingénieur principal	PAGE 3
• Filière culturelle	PAGE 3
• Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	PAGE 3
• Professeur d'enseignement artistique hors classe	PAGE 3
• Conservateur du patrimoine en chef	PAGE 3
• Conservateur de bibliothèques en chef	PAGE 3
• Attaché principal de conservation du patrimoine	PAGE 3
• Bibliothécaire principal	PAGE 3
• Filière médico-sociale	PAGE 3
• Médecin hors classe	PAGE 3
• Médecin de 1 ^{ère} classe	PAGE 3
• Psychologue hors classe	PAGE 3
• Sage-femme hors classe	PAGE 3
• Cadre supérieur de santé	PAGE 3
• Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	PAGE 3
• Puéricultrice cadre supérieur de santé (grade en voie d'extinction)	PAGE 3
• Puéricultrice hors classe (décret 2014)	PAGE 3
• Puéricultrice de classe supérieure (décret 2014)	PAGE 3
• Puéricultrice de classe supérieure (grade en voie d'extinction - décret 1992)	PAGE 3
• Infirmier en soins généraux hors classe	PAGE 3
• Infirmier en soins généraux de classe supérieure	PAGE 3
• Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	PAGE 3
• Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	PAGE 3
• Conseiller supérieur socio-éducatif	PAGE 3
• Filière police municipale	PAGE 3
• Directeur principal de police municipale	PAGE 3
• Filière sportive	PAGE 3
• Conseiller principal des A.P.S.	PAGE 3
• ACCÈS AUX GRADES D'AVANCEMENT DE CATÉGORIE B	PAGE 4
• Avancement au 3 ^{ème} grade relevant du N.E.S. (nouvel espace statutaire)	PAGE 4
• Avancement au 2 ^{ème} grade relevant du N.E.S. (nouvel espace statutaire)	PAGE 4
• Filière médico-sociale	PAGE 4
• Infirmier de classe supérieure (grade en voie d'extinction)	PAGE 4
• Technicien paramédical de classe supérieure	PAGE 4
• Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	PAGE 4
• Educateur principal de jeunes enfants	PAGE 4
• Assistant socio-éducatif principal	PAGE 4
• ACCÈS AUX GRADES D'AVANCEMENT DE CATÉGORIE C	PAGE 4
• Avancement aux grades relevant de l'échelle C3	PAGE 4
• Avancement aux grades relevant de l'échelle C2	PAGE 4
• Agent de maîtrise principal	PAGE 4
• Brigadier-chef principal de police municipale	PAGE 4

DISPOSITIONS DÉROGATOIRES

Les grades d'avancement concernés par les dispositions dérogatoires sont mis en jaune dans le tableau synthétique. Les dispositions dérogatoires sont précisées dans le CDG-INFO2018-3 pour les avancements de grade de la catégorie A et le CDG-INFO2018-4 pour les avancements de grade de la catégorie B.

DISPOSITIONS DE DROIT COMMUN

S'agissant des dispositions de droit commun, les conditions d'accès sont précisées dans chaque fiche « Carrière » : [CLIQUER SUR CE LIEN](#).

Les règles de classement sont précisées dans un CDG-INFO distinct pour chaque catégorie (CDG-INFO2017-1 pour la catégorie A, CDG-INFO2017-2 pour la catégorie B et CDG-INFO2017-3 pour la catégorie C).

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018		
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	DOCUMENTATION CDG59 (CLIQUER SUR LE DOCUMENT CORRESPONDANT)
CATEGORIE A			
Administrateur général	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Administrateur hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Attaché hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Directeur territorial (grade en voie d'extinction)			
Attaché principal	Nouvelles conditions (*)	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Ingénieur général	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Ingénieur en chef hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Ingénieur hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Ingénieur principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Conservateur du patrimoine en chef	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Conservateur de bibliothèques en chef	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Attaché principal de conservation du patrimoine	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Bibliothécaire principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Médecin hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Médecin de 1ère classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Psychologue hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Sage-femme hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Cadre supérieur de santé	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Cadre de santé de 1ère classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Puéricultrice cadre supérieur de santé (grade en voie d'extinction)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Puéricultrice hors classe (décret 2014)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Puéricultrice de classe supérieure (décret 2014)	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-3
Puéricultrice de classe supérieure (grade en voie d'extinction - décret 1992)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Infirmier en soins généraux hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-3
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Conseiller supérieur socio-éducatif	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-3
Directeur principal de police municipale	Nouvelles conditions (*)	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1
Conseiller principal des A.P.S.	Nouvelles conditions (*)	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-1

(*) Outre l'application des dispositions de droit commun, les textes prévoient aussi des mesures transitoires pour l'année 2018
=> cf. CDG-INFO2018-3 (CLIQUER SUR CE LIEN).

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018		
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	DOCUMENTATION CDG59 (CLIQUER SUR LE DOCUMENT CORRESPONDANT)
CATEGORIE B			
3ème grade relevant du N.E.S. <ul style="list-style-type: none"> • Technicien principal de 1ère classe, • Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, • Animateur principal de 1ère classe, • Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe, • Assistant de conservation principal de 1ère classe, • Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, • Rédacteur principal de 1ère classe 	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
2ème grade relevant du N.E.S. <ul style="list-style-type: none"> • Technicien principal de 2ème classe, • Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, • Animateur principal de 2ème classe, • Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe, • Assistant de conservation principal de 2ème classe, • Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, • Rédacteur principal de 2ème classe 	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
Infirmier de classe supérieure (grade en voie d'extinction)	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
Technicien paramédical de classe supérieure	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
Educateur principal de jeunes enfants	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
Assistant socio-éducatif principal	Anciennes conditions	Nouvelles règles	CDG-INFO2018-4
CATEGORIE C			
Accès aux grades relevant de l'échelle C3 <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 1ère classe, • Adjoint technique principal de 1ère classe, • Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, • Adjoint d'animation principal de 1ère classe, • Opérateur des A.P.S. principal, • Agent social principal de 1ère classe, • A.T.S.E.M. principal de 1ère classe, • Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, • Garde champêtre chef principal 	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » du cadre d'emplois correspondant CDG-INFO2017-3
Accès aux grades relevant de l'échelle C2 <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 2ème classe, • Adjoint technique principal de 2ème classe, • Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, • Adjoint d'animation principal de 2ème classe, • Opérateur des A.P.S. qualifié, • Agent social principal de 2ème classe, • A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, • Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, • Garde champêtre chef 	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » du cadre d'emplois correspondant CDG-INFO2017-3
Agent de maîtrise principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-3
Chef de police (grade en voie d'extinction)			
Brigadier-chef principal de police municipale	Nouvelles conditions	Nouvelles règles	Fiche « carrière » CDG-INFO2017-3